



# CGT CREDIT MUTUEL NATIONAL

[cgtnational@cgtcreditmutuel.com](mailto:cgtnational@cgtcreditmutuel.com)

<http://www.cgtcreditmutuel.com>

<http://cgtemcic.forumpro.fr/>



## EMPLOI DES PERSONNES HANDICAPEES L'accord de branche signé, passons à la pratique !

Le 14 janvier 2009 les organisations syndicales signaient avec la Confédération du Crédit Mutuel l'accord de branche sur l'emploi des personnes handicapées.

Dès le préambule les enjeux et engagement sont précisés :

*« Les signataires du présent accord-cadre souhaitent exprimer une volonté commune d'améliorer l'insertion et l'emploi des travailleurs handicapés au sein de la branche et d'inciter en conséquence les Fédérations et organismes de la branche Crédit Mutuel à s'engager dans une politique volontariste de développement de l'emploi des travailleurs handicapés. »*

*Le développement d'une telle politique d'emploi et d'insertion des personnes handicapées doit principalement permettre d'encourager et de développer les actions suivantes au sein de la branche Crédit Mutuel :*

- *Actions en faveur de l'embauche ;*
- *Actions favorisant l'insertion et la formation ;*
- *Actions pour le maintien dans l'emploi et l'adaptation aux mutations technologiques ;*
- *Actions pour l'adaptation des postes de travail aux salariés handicapés. »*

Ainsi l'emploi des personnes handicapées relève d'un accord qui s'impose à tous et doit trouver son application dans toutes les Fédérations.

Par l'accord sur la formation professionnelle, le Crédit Mutuel dispose d'outils ;

- Le contrat de professionnalisation pour l'embauche de salariés présentant un handicap y compris pour ceux n'étant pas titulaire d'un bac + 2 ou plus.
- Les périodes de professionnalisation pour permettre l'évolution de la qualification des salariés concernés

Par cet accord de branche, l'accueil dans les services et les caisses locales doit faire l'objet d'une attention particulière y compris en matière d'objectif, les postes de travail doivent être adaptés pour favoriser l'intégration dans l'emploi.

Il s'agit maintenant d'engager toutes les Fédérations de Crédit Mutuel à négocier l'application de cet accord au plus près de la réalité locale, de se mobiliser pour contribuer à ce que les personnes handicapées trouvent un emploi au sein du Crédit Mutuel et bénéficient d'une évolution professionnelle.

### L'accord est consultable sur le site de la CGT du Crédit Mutuel

<http://www.premiumorange.com/cgtem/baseacn.html>

---

Bulletin d'adhésion ou adhésion sur le site [CGTCM](http://www.premiumorange.com/cgtem/baseacn.html)

Nom :

Prénom :

Téléphone :

Courriel :

A remettre à un syndiqué de votre connaissance ou à retourner à FSPBA DSN CGT Crédit Mutuel case 537 263 rue de Paris 93100 Montreuil sous bois